

MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Aux personnes concernées par un règlement de modification du règlement de zonage 424-2011 visant l'ensemble de la municipalité de Chertsey.

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNÉ par la soussignée, directrice du Service du greffe de la susdite municipalité, QUE :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 21 janvier 2019, le conseil a adopté, par sa résolution 2019-026, un premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage 424-2011 afin :

d'autoriser l'usage de la culture maraîchère dans la zone CO-3 de l'annexe B du règlement de zonage.

Une assemblée de consultation publique aura lieu le **mardi 12 février 2019 à 19 h**, à la salle communautaire de Chertsey au 333, avenue de l'Amitié. Au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué et les personnes et organismes qui le désirent pourront s'exprimer.
2. Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
3. Le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h.

Donné à Chertsey ce 25^e jour du mois de janvier 2019.

M^e Joanne Loyer, avocate
Directrice du Service du greffe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Joanne Loyer, directrice du Service du greffe de la municipalité de Chertsey, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie aux deux endroits désignés par le conseil, ce 25^e jour du mois de janvier 2019, entre 8 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 25 janvier 2019.

M^e Joanne Loyer, avocate
Directrice du Service du greffe